

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON  
À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le  
lundi 14 décembre 2020.

Mention est faite que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington siège en **séance extraordinaire ce 14 décembre 2020 à 20 h par l'intermédiaire d'une visioconférence.**

Sont présents à cette visioconférence le Maire et les conseillers municipaux, ainsi que le directeur général et de directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement en début d'assemblée.

Sont présent(e)s :  
M. Yves Boyer, maire ;  
M. Mauro Lando, conseiller n°1 ;  
Mme Sonia Dumais, conseillère n°2 ;  
M. Pierre Boisvert, conseiller n°3 ;  
M. Daniel Laplante, conseiller n°4 ;  
Mme Louise Lussier, conseillère n°5 ;  
M. Denis English, conseiller n° 6.

*Les membres présents forment le quorum.*

Sont également présents :  
M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;

### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE :**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Séance à huis clos ;
3. Prévisions budgétaires 2021 ;
4. Période de questions ;
5. Levée de l'assemblée.

### **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

Rés : 2020-12-280

#### **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé.

<b>VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :</b>					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	<b>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</b>	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		<b>REJETÉ</b>	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		<b>Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)</b>	

### **QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**

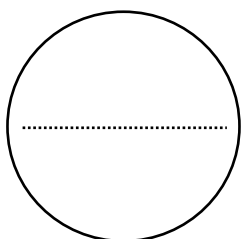
Rés : 2020-12-281

#### **2. SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS – DÉCEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence sanitaire, soit jusqu'au 18 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;



**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêt, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par un système de vidéoconférence.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés : 2020-12-282

### **3. RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET AUTRES CONSIDÉRATIONS – ADOPTION**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington (ci-après nommé « Conseil ») doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

**ATTENDU QUE** selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le Conseil peut, par règlement, déterminer qu'un débiteur peut faire un nombre plus élevé de versements en fixant la date ultime où peut être fait chaque versement postérieur au premier, la proportion du montant du compte qui doit être payé à chaque versement, sans toutefois dépasser 50 % dans le cas du premier versement, et, le cas échéant, toute autre modalité applicable à cette option de paiement, y compris l'application d'un taux d'intérêt sur les versements postérieurs au premier ;

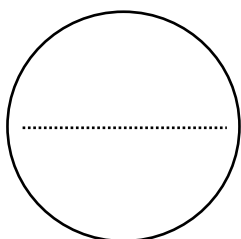
**ATTENDU QUE** le Conseil a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 novembre 2019 par M. Denis English, conseiller ;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié, le 1<sup>er</sup> décembre dernier pour annoncer la date à laquelle se tiendrait la séance extraordinaire visant l'adoption des prévisions budgétaires ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ** : que le *Règlement décrétant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021, fixant le taux de taxation et autres considérations* soit adopté.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	



#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS



Rés : 2020-12-283

#### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ que la présente séance est levée à 20 h 08.

VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :					
n° 1 – M. Mauro Lando	O	n° 5 – Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
n° 2 – Mme Sonia Dumais	O	n° 6 – M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
n° 3 – M. Pierre Boisvert	O	Maire :		REJETÉ	
n° 4 – M. Daniel Laplante	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

\_\_\_\_\_  
M. Yves Boyer, Maire

\_\_\_\_\_  
M. Clément Costanza,  
Directeur général et Secr.-très

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2020.

